



Sommaire :

- * Le mot du Maire
- * Fleurissement de la commune
- * Avis aux habitants de la commune
- * Etat civil
- * Manifestations
- * Présentation du Syndicat Energie 38
- * Informations diverses

Mai 2008 n°144

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	9 h - 11 h 45
	14 h - 17 h 45
Mardi	FERMEE
Mercredi	9 h - 11 h 45
Judi	14 h 17 h 45
Vendredi	9 h 11 h 45
Samedi	9 h - 11 h 45
	14 h - 17 h 45

Mensuel d'information communale de St Barthélémy,

les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr avant le 20 de chaque mois

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélémy

Le mot du Maire

Bon nombre d'entre vous se sont manifestés pour me faire part de leurs sentiments concernant le stationnement des « gens du voyage » au stade.

De part la loi, toutes les communes de plus de 5 000 habitants auraient dû aménager un espace prévu à cet effet.

Lorsque c'est le cas, ces aires de stationnement sont bien souvent situées dans des endroits dont les nuisances sont telles qu'elles dissuadent les candidats.

Comment concilier la légitime quiétude des habitants de St Barthélémy, le bon fonctionnement du stade et le devoir des collectivités ?

En mai semons et plantons nos fleurs !!!



Le Conseil Général de l'Isère organise les concours départementaux de fleurissement des communes et des particuliers.

Afin d'embellir notre village et d'en valoriser l'image, le concours des maisons et fermes fleuries 2008 est ouvert à tous les particuliers résidant dans notre commune.

L'inscription au concours est gratuite, sept particuliers maximum de la commune peuvent être retenus.

N'hésitez pas à vous inscrire au : 06 12 86 24 85 avant mi-juin.

Il vous sera remis à chacun un formulaire destiné au Comité Départemental.

A noter :

Bien que ce concours soit limité à sept candidats, nous invitons tous les habitants de Saint Barthélemy à fleurir leurs balcons, terrasses, fenêtres, murs et murets dans tous les secteurs.

Il suffit de quelques graines, quelques plants, très peu de temps pour que la nature nous le rende au centuple.

Au fil du temps les graines se ressemeront, la nature fait son travail, notre village sera plus gai, plus accueillant, chacun y aura contribué à sa manière et suivant son goût.

Aimant la nature, je dispose de plants et graines diverses qu'il me sera agréable de donner à ceux qui le souhaitent.

Avec peu d'investissement, au fil des saisons nous participerons au régal des yeux de tous pour le bonheur de chacun.

Gislène PUPAT (Commission fleurissement)

AVIS

Les habitants de St Barthélémy n'ayant pas de numérotation ou de plaques indicatives à leur adresse sont invités à se faire connaître en Mairie le plus rapidement possible.



ETAT CIVIL :

Le 11 mai 2008, Monsieur Désiré Firmin METRAL est décédé dans sa 67ème année



ACCA ST BARTHELEMY



Suite à un lâcher de gibier de repeuplement l'ACCA rappelle que la divagation des animaux domestiques est interdite (l'infraction de divagation de chiens susceptible d'entraîner la destruction d'oiseaux ou de gibier est prévue et réprimée par l'article R228-54 du code de l'environnement et par l'arrêté ministériel du 16 mars 1955 interdisant la divagation des chiens en milieu naturel toute l'année).

Ces infractions sont sanctionnées par des amendes pénales dont les montants peuvent s'élever à 300 € auxquelles peuvent s'ajouter des dommages et intérêts.

Pour éviter des conflits ou des sanctions lors de la promenade les chiens doivent être impérativement tenus en laisse.

Le Président, Jean LACQUET



DESIGNATION DELEGUES COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire indique qu'à la suite des récentes élections il convient de procéder à la désignation d'une liste de 12 commissaires titulaires et de 12 suppléants, afin que la direction des services fiscaux puisse constituer la commission communale des impôts directs.

Le conseil désigne les personnes suivantes :

Commissaires titulaires

Maurice PELISSIER
Gérard BECT,
Brigitte GUEDENET,
Bruno DANNONAY,
Gishlène PUPAT,
Bernard GUILLOT
Jean-Pierre EFFANTIN
Alain HERNANDEZ
Jean-Claude FRANDON,
Bruno GIRIER,
Laurent ROUDET,
Luc BERNIER,

Commissaires suppléants

Cathy MOREL
Isabelle ZORELLE
Anne MOLLY-MITTON
Claude SERPINET
Robert BAGNIER
Annie MEYER
Raphaël POINT
Roland CHENAVIER
Daniel BRON
Alain MORIANI
Jean CHENAVAS
Cathy FRANDON

DESIGNATION DELEGUES COMMISSION DE L'HABITAT

Monsieur le Maire explique le rôle de ce délégué chargé de représenter la commune lors des séances du Comité Local de l'habitat (CLH).

Le CLH se réunit une fois par mois il est composé d'un délégué par commune du canton, des bailleurs sociaux, des assistantes sociales du secteur, qui décident collégialement de l'attribution des logements sociaux.

Le Conseil après réflexion,

DESIGNE Brigitte GUEDENET

DESIGNATION SUPPLEANTS COMMISSION APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire rappelle la séance du 9 avril 2008 au cours de laquelle ont été désignés les 4 membres titulaires de la commission d'appel d'offre.

Il fait part de la nécessité de nommer 4 délégués suppléants.

Après échanges,

SONT DESIGNES :

Jean-Claude FRANDON
Bruno DANNONAY
Alain HERNANDEZ
Bernard GUILLOT

AVANCEMENT DE GRADE DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération concernant les avancements de grade prise lors de la séance du 7 décembre 2007.

Il indique que dans un souci de simplification, il paraîtrait souhaitable que le taux de promotion 100 % voté à l'époque soit appliqué à l'ensemble des grades à promouvoir.

Après délibération, le conseil,

FIXE à 100 % le taux de promotion applicable pour l'ensemble des grades de la collectivité.

DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil prend connaissance des droits de préemption qu'il peut faire valoir sur les propriétés suivantes :

- propriété DUSSART, cadastrée AK 31 AK 74
- propriété CHELIL, cadastrée AL 298 (partie)

Le Conseil après réflexion

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ces biens

EFFECTIFS SCOLAIRES

Brigitte GUENEDET, adjointe, Vice Présidente de la Commission des écoles, évoque l'importance des effectifs scolaires (environ 130 élèves à ce jour) et souligne qu'avec les constructions nouvelles en cours ceux-ci risquent d'augmenter.

Le Conseil après un large débat sur les effectifs provenant des communes limitrophes

CHARGE la commission des affaires scolaires de proposer des solutions lors d'une prochaine réunion.

SUBVENTION FETE DE LA PECHE

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier de M le Président de la société de pêche de St Barthélémy.

Monsieur LAQUET sollicite le Conseil Municipal par l'attribution d'une subvention à l'occasion de la fête de la pêche organisée le samedi 24 mai par l'association.

Le Conseil,

CONSIDERANT le caractère pédagogique de cette manifestation destinée à sensibiliser les scolaires au respect de l'environnement et plus particulièrement à la préservation du milieu aquatique.

DECIDE de prendre en charge la facture des truites qui seront lâchées lors de cette journée soit 320 euros.

NUISANCES SOCIETE RHONALBOIS

Monsieur Luc BERNIER, conseiller municipal, fait part à l'assemblée du problème des poussières générées par l'entreprise de rabotage RHONALBOIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en date du 21 avril 2008 les services de la Préfecture ont ordonné à l'endroit de l'exploitant la consignation d'une somme importante pour l'inviter à effectuer les travaux nécessaires.

Le Conseil après discussion,

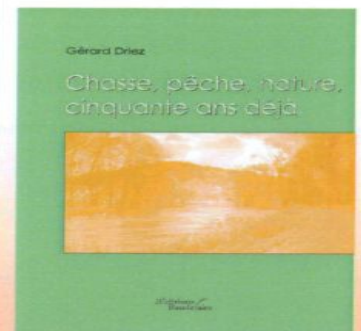
CONSIDERANT QUE :

- depuis 7 ans cette entreprise génère des nuisances à son voisinage
- depuis 6 ans l'Etat, le Maire, les riverains se sont manifestés pour obtenir de l'exploitant des mesures efficaces
- la consignation de la somme signifiée par l'Etat est susceptible de recours
- l'inertie dont fait preuve le gérant pour se mettre en conformité est évidente.

DEMANDE que tous les moyens dont disposent les services de l'Etat soient mis en œuvre pour contraindre cette entreprise à se mettre en conformité.

Gérard Driez

Chasse, pêche, nature,
cinquante ans déjà



Drôle. Direct comme le langage de Gérard.

Un grand coup de vent sur le visage. Ça fait du bien, ça donne envie.

La chasse évolue au rythme de la société. Que va-t-elle devenir ? Il s'interroge.

À chaque nouveau chien, un nouvel ami. Ils ont jalonné son parcours. Il en parle si bien qu'on éprouverait le besoin brûlant d'en adopter. Un manque dans notre vie. (...)

Commande chez Daudin Distribution
ISBN 978-2-35508-026-5

Éditions
Baudeaire

Tél. : 04 26 29 85 28

RENOUVEAU AU CENTRE COMMERCIAL "LE SUZON"



A compter du 11 juin 2008

vosre magasin **DELICES ET TERROIRS** que vous appréciez déjà pour la diversité de ses produits et de son rapport qualité / prix, vous accueillera dans son nouvel aménagement enrichi d'un point chaud où vous trouverez outre son pain cuit sur place (pain blanc, campagne etc...) viennoiseries et pâtisseries.

ANOTER:

Les nouveaux horaires :

Du Lundi au Samedi : 6H30 => 19H00 non stop

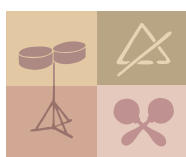
Le Dimanche : 6H30 => 12H30



Hélène vous accueille
tous les jours de 6 h 30 à 20 h 30
le dimanche de 7 h à 19 h (à confirmer)



MANIFESTATIONS



ST BARTHELEMY EN FETE

SAMEDI 21 JUIN 2008

FETE DES ECOLES

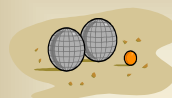
11 H 00 Exposition

15 H 00 Spectacle

FETE DE LA MUSIQUE

BAL GRATUIT

BARBECUE & BUVETTE



DIMANCHE 15 JUIN 2008

JOURNEE PETANQUE au stade

Organisée par l'ACCA
« St Hubert de St Barthélémy »

8 h 30 32 tête à tête
12 h 30 restauration rapide sous chapiteau
14 h 30 64 doublettes + complémentaires

Concours Primés
Ouvert à tous

Le meilleur accueil vous sera réservé



DIMANCHE 8 JUIN 2008

Entre 11 heures et 13 heures
Au point de verdure
de l'ancienne TANNERIE

Venez déguster dans un cadre magnifique

« FRITURE DE l'ORON »

Ambiance musicale assurée

Proposée par l'association « Saint Barthélémy Oron et Patrimoine »
Jean CHENAVAS, Président

DIMANCHE 29 JUIN 2008



Repas grenouilles

Salle Polyvalente à 12 h

Organisé par le Club Amitié 3ème Age
Adhérents et non-adhérents se faire inscrire
auprès des membres du Club

La Présidente Germaine REVEL

Le Syndicat Energies 38

Le Syndicat Départemental d'électricité de l'Isère (SE 38) a été créé en Mai 1994 à l'initiative de l'Association des Maires et Adjointes de l'Isère, ceci pour assurer en commun, l'organisation du service public de distribution d'électricité, en particulier la négociation du contrat de concession avec EDF. Les collectivités sont propriétaires des réseaux de distribution publique gérées et exploitées par EDF, le concessionnaire.

En Février 1999, à l'instar de ce qui s'est passé pour l'électricité, les communes adhérentes ont transféré au SE 38 la compétence pour l'organisation du service public de distribution de gaz naturel concédé aujourd'hui à GDF pour les communes desservies. C'est pourquoi le nom du Syndicat s'est transformé en Syndicat Energies du Département de l'Isère (SE 38).

En 2008, le Département et 386 communes dont 42 regroupées en 7 Syndicats d'électrification (SIE) sur les 522 de l'Isère concédées à EDF, adhèrent au SE 38, 11 communes dont Grenoble, relevant de Distributeurs Non Nationalisés.

Chaque commune et SIE désignent 1 titulaire et 1 suppléant, le Conseil Général 3, soit 396 délégués titulaires et autant de suppléants. Pour ouvrir les séances du Comité Syndical, 99 délégués minimum doivent être présents, je représente la commune de Saint-Barthélémy au SE 38.

Le Bureau Syndical est composé de 31 membres, dont 5 Vice-Présidents et le Président qui est Bertrand LACHAT, Adjoint au Maire de Claix. Depuis 2004, le SE 38 exerce également la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification, pour toutes les communes, les travaux d'enfouissement des réseaux et pour les communes rurales les travaux de renforcement.

Le département est ainsi découpé en 6 Territoires, avec pour chacun d'entre eux un technicien au service des communes.

Les chiffres clés 2008 du SE 38 :

20 Agents technique et administratif
386 communes + 7SIE+ le Département
727.171 habitants
372.418 usagers électricité au 31 /12/2007
76.877 usagers gaz au 31 /12 /2007
15. 631km de réseau électricité
1 968 km de réseau gaz

Budget primitif 2008 :

En dépenses prévisionnelles : 38 927 908,46 Euros
En investissement prévisionnels : 5 263 921,67 Euros

Les ressources du SE 38 :

En fonctionnement : les redevances versées par EDF, GDF, les contributions des communes aux frais de maîtrise d'ouvrage.

En investissement, les recettes sont : la récupération de la TVA, les subventions des financeurs, Département, EDF, Région, etc.

Les dépenses : les opérations d'électrification communales, celles relatives à l'efficacité énergétique.

Prochaine Gabusienne : le SICTOM

Bernard Guillot, Conseiller délégué

Portes Ouvertes à la MFR

Le samedi 14 juin de 9h à 12 h la MFR ouvre ses portes pour recevoir les jeunes et leurs familles.

Rappelons que cette maison de formation accueille les élèves dès l'âge de 14 ans.

Les classes de 4^{ème} et 3^{ème} permettent aux adolescents de déterminer leur projet d'orientation et de passer le diplôme national du brevet.

Les jeunes préparent ensuite leurs BEP ou BAC PRO en filières professionnelles services aux personnes.

Toutes les formations se déroulent par alternance, c'est-à-dire que le temps se partage entre 50 % de stage pour découvrir un métier et 50 % à l'école pour l'apprendre dans toutes ses dimensions.

Rappelons que les élèves impliqués dans cette pédagogie de l'alternance s'investissent et réussissent autrement.

En juin dernier 85 % des jeunes ont été diplômés.

Pour tout renseignement 04 74 84 61 66

www.formation-mfr38.org



Réponse mots croisés

sur le thème de St Barthélémy par DESCHAMPS Isabelle

